

PROCES VERBAL DE SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 18 SEPTEMBRE 2025

Date d'affichage : 12/09/2025

Date de la convocation : 12/09/2025

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 15

L'an deux mil vingt cinq, le dix huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de LE PERTRE sous la présidence de M THEBERT Aurélien

Etaient présents : THEBERT Aurélien, THIKEN Christine, HUBERT Philippe, DORGERE Magali, POTTIER Stéphane, RONCERAY Dominique, MEREL Pierrick, POIRIER Anne-Marie, BELLAYER Nadine, THEBERT Mickaël, CROISSANT Elodie, SERRAND Caroline, LORHO Pascal, LEOTHIER Véronique, BEDOUIN Gaël,

Etaient absents excusés: M. HUBERT Philippe qui a donné procuration à M. POTTIER Stéphane, Mme POIRIER Anne-Marie qui a donné procuration à M. THEBERT Mickaël

M. LORHO Pascal est arrivé à 20h45.

Mme SERRAND Caroline est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

FINANCES :

➤ Décisions modificatives budgétaires :

- Budget principal
- Budget des locaux professionnels
- Budget du lotissement de la Foucherie

➤ Aide à la restauration du patrimoine (cloche de l'église) : demande d'aide financière au département

RESSOURCES HUMAINES :

- Mise en place du compte épargne temps
- PSC : mutuelle et prévoyance au 01/01/2025

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant : régularisation de la délibération fixant le prix de vente de l'ensemble des lots du lotissement la Touche Godet. Les membres présents valident cet ajout

- Monsieur le Maire précise également que le point PSC est reporté.

A l'unanimité, les membres présents approuvent le procès-verbal de la séance du 03/07/2025

PRESENTATION DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU MAIRE

Rapporteur : Aurélien THÉBERT

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Non exercice du droit de préemption urbain pour :

- Parcalle AD388 Zone industrielle de la Haute Rivière 66a05ca -bâtiment industriel et atelier de fabrication et petit bâtiment annexe 830 000.00€
- Parcalle AC 272 7 rue St Martin- 417 m2 – maison d'habitation-81 000€

--	--	--

DEVIS			
OBJET	PRESTATAIRES	MONTANT HT(€)	
PLOTS ROUTIER LEDS PEINTURE SOLVANTEE	MAVASA	298.50 196.00	
LOGIQUE BL229 CONNECTEE SWITCH AUTOMATIQUE	CAMPING CAR PARK	1 880.00 101.19	
PROTECTIONS POTEAUX +FILET VOLLEY CHARGEUR PUPITRE	CASAL SPORT	418.41 106.00	
Marquage sol routier	SELF SERVICE	570.00	
Achat et pose d'un store pour la maison de santé	KOMILFO	1312.80	
Peinture pour les menuiseries de la superette	DECOR OUEST DISTRIBUTION	82.44	

2025/38 LOTISSEMENT DE LA TOUCHE GODET : mise en vente de l'ensemble des lots

M. le Maire informe que la délibération du 22/02/2024 n°29/2024 n'est pas correcte ; En effet celle-ci ne reprend pas la totalité des surfaces pour les lots 17-16-10 et 9. En effet, ces parcelles comportent une surface « hors lotissement » mais qui est à comptabiliser dans la surface du lot vendu.

Aussi, il convient de valider les prix de vente de la façon suivante :

Vu la délibération 35/2017 du 1^{er} juin 2017 fixant le prix de vente à 39 € HT/m² des lots du lotissement de la Touche Godet,

Considérant le tableau ci-dessous arrêtant le prix de vente TTC avec la TVA sur marge,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser la vente des lots du lotissement de la Touche Godet
- D'autoriser le maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant aux ventes des lots

N° de Lot	Surface (m ²)	Prix de vente HT	Marge de la collectivité du foncier sur la vente HT	TVA calculée sur la marge	Prix de vente TTC
1	625	24 375,00 €	23 681,25 €	4 736,25 €	29 111,25 €
2	616	24 024,00 €	23 340,24 €	4 668,05 €	28 692,05 €
3	532	20 748,00 €	20 157,48 €	4 031,50 €	24 779,50 €
4	1277	49 803,00 €	48 385,53 €	9 677,11 €	59 480,11 €
5	699	27 261,00 €	26 485,11 €	5 297,02 €	32 558,02 €
6	647	25 233,00 €	24 514,83 €	4 902,97 €	30 135,97 €
7	647	25 233,00 €	24 514,83 €	4 902,97 €	30 135,97 €
8	560	21 840,00 €	21 218,40 €	4 243,68 €	26 083,68 €
9	1011	39 429,00 €	38 306,79 €	7 661,36 €	47 090,36 €
10	538	20 982,00 €	20 384,82 €	4 076,96 €	25 058,96 €
11	494	19 266,00 €	18 717,66 €	3 743,53 €	23 009,53 €
12	494	19 266,00 €	18 717,66 €	3 743,53 €	23 009,53 €
13	647	25 233,00 €	24 514,83 €	4 902,97 €	30 135,97 €
14	650	25 350,00 €	24 628,50 €	4 925,70 €	30 275,70 €
15	634	24 726,00 €	24 022,26 €	4 804,45 €	29 530,45 €
16	749	29 211,00 €	28 379,61 €	5 675,92 €	34 886,92 €
17	814	31 746,00 €	30 842,46 €	6 168,49 €	37 914,49 €
18	759	29 601,00 €	28 758,51 €	5 751,70 €	35 352,70 €
TOTAL	12393	483 327,00 €	469 570,77 €	93 914,15 €	577 241,15 €

2025/39 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE- BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire informe que les crédits prévus au budget pour les dotations aux amortissements s'élevaient à 11 731.00€.

Au vu de l'état des amortissements transmis par la trésorerie, le montant total des amortissements s'élève à 11 767.76€ soit une différence de 36.76€

Il convient donc de régulariser de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	
D/023 virement à la section d'investissement	-40.00€
D/681 Dotation aux amortissement	+40.00€
INVESTISSEMENT	
R/021 virement de la section de fonctionnement	-40.00€
R/2804182 Amortissements	+40.00€

2025/40 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BUDGET LOCAUX PROFESSIONNELS

Suite à l'acquisition du fonds de commerce à hauteur de 30 000.00€ et aux frais annexes, il convient de prendre la décision modificative suivante qui valide une diminution du versement prévisionnel au budget principal afin de pouvoir financer le matériel acquis.

FONCTIONNEMENT	
D/023 virement à la section d'investissement	+ 35 000.00€
D/65822 REVERSEMENT EXCEDENT DES BA	-35 000.00€
INVESTISSEMENT	
R/021 virement de la section de fonctionnement	+35 000.00€
D/2157 Matériel et outillage technique	+35 000.00€

2025/41 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA REINERIE

Suite à une remarque du contrôle de légalité (Préfecture) une décision modificative est nécessaire afin de rétablir l'estimatif du compte 1641 (capital des emprunts) afin qu'il soit en concordance avec l'annexe B1.2 du BP.

En effet, l'estimatif porté au 1641 est de 36 000.00€ alors que l'annexe mentionne un montant de 36 222.05€.

Il convient également d'augmenter les crédits sur le compte 1641 afin de pouvoir financer le capital des emprunts jusqu'au 31/12/2025

La DM suivante est validée :

FONCTIONNEMENT	
D/023 virement à la section d'investissement	+300.00 €
D/605 Travaux	-300.00€
INVESTISSEMENT	
R/021 virement de la section de fonctionnement	+300.00€
D/1641 Capital des emprunts	+300.00€

2025/42 AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

M. le Maire précise que la cloche N°01 de l'église a dû être arrêtée pour des raisons de sécurité. Le battant est en très mauvais état. Des problèmes de rotation d'axes ont été constatés. L'appareil de mise en volée de la cloche N°03 est également hors service

Afin de remettre en fonctionnement la cloche n°01 et la cloche n°03, l'entreprise en charge de l'entretien propose un devis d'un montant de 12 396.00€ HT

Le plan de financement prévisionnel suivant est proposé.

Travaux de restauration (HT)	12 396.00€
Conseil départemental : aide à la restauration du patrimoine 40%	4 958.40€
Fonds propres	7 437.60€

Aussi, il convient de solliciter le conseil départemental pour une aide financière dans le cadre de la restauration du patrimoine à hauteur de 40% et d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Arrivée de M. LORHO Pascal

2025/43 MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

M. le Maire informe qu'à compter du 01/01/2026, le Compte Epargne Temps va être mis en place.

Le C. E. T. a été instauré dans le F.P.T. par décret du 26/08/2004.

Les objectifs de ce C. E. T. sont la capitalisation sur plusieurs années des jours de congés annuels non pris, des jours de RTT et des jours de repos compensateur qui pourront être soldés ultérieurement.

Les jours accumulés sur le C. E. T. seront utilisés uniquement sous forme de congés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la mise en place du C. E. T.

INFORMATIONS ET QUESTION DIVERSES

➤SMICTOM : DEPLOIEMENT DU TRI A LA SOURCE

Mme THIKEN fait un retour sur la démarche mise en place par le SMICTOM sur le déploiement du tri à la source des biodéchets. Un rappel est fait sur la législation (loi AGEC de 2020). Les différentes mesures de déploiement pour ce tri à la source sont présentées. Pour la commune, le compostage individuel est préconisé dans la campagne, pour le centre bourg une seule aire de compostage partagée serait suffisante, reste à définir le site d'installation.

➤NETTOYAGE DE L'EGLISE

M. le Maire informe que les travaux de nettoyage vont se dérouler du 23 au 25/09/2025. Les commerçants, les riverains ont été informés de ces travaux et des consignes de sécurité mises en place. Il est précisé que le responsable des services techniques sera présent sur le site dès le début des travaux.

➤FIBRE OPTIQUE

M. le Maire rappelle que la fibre est en cours de déploiement, des relances ont été émises pour finaliser l'élagage. La mise en service devrait être effective début 2026.

➤ANTENNE RELAIS BOUYGUES SFR

M. le Maire informe que la mise en service doit être réalisée par le SDE35 et effective en fin d'année voire début 2026.

➤NUISANCES A LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Mme THIKEN informe qu'un riverain proche de la salle est dérangé par le bruit lié à la location de la salle pour l'organisation de soirées organisées par des particuliers. Un travail va être mené afin de trouver une solution pour réduire le bruit et sensibiliser les locataires de la salle au respect du règlement et éviter certaines incivilités. Mme LEOTHIER émet l'idée d'une installation de panneaux anti-bruit.

➤LAVERIE AUTOMATIQUE

Une étude de faisabilité est en cours pour l'installation d'une laverie automatique (2 MAL, 1 SL) au niveau du camping (à l'extérieur de celui-ci) ; l'eau et l'électricité seraient fournies par la commune et le prestataire reverserait environ 70€ mensuellement.

➤RESEAU MOVA

M. le Maire informe que le réseau MOVA propose 7 A.R. Le Pertre-Vitré par jour et 3 AR le samedi.

➤BOULANGERIE

M. le Président informe que suite à la cession du fonds de commerce la collectivité est dans l'attente de la signature de l'acte de vente.

➤SNCF RESEAU

L'acte de vente a enfin été réceptionné. L'affaire qui oppose la commune à un propriétaire est en cours de jugement.

➤BILAN SUR LA FREQUENTATION DU CAMPING

Mme THIKEN présente un bilan des fréquentations jusqu'au 31/08/2025. En comparaison avec août 2024, le nombre de nuitées a évolué de 32.79%. Mme THIKEN précise également que les charges devraient augmentées en 2026 suite au contrôle de sécurité réalisé par la Préfecture. Quelques travaux seront à prévoir.

➤MUR DU RUE DU PARC

M. le Maire a relancé le notaire pour l'obtention de l'acte de propriété.

➤SUBVENTIONS

M. le Président annonce que les plans de financement sont plutôt bien respectés. Le bilan définitif sera prochainement présenté.

➤AVANCEMENT DES TRAVAUX

Mme DORGERE informe que les travaux des logements ont pris du retard. Arrêt d'environ 3 mois.

M POTTIER informe que les travaux des vestiaires de football se déroulent bien et que les délais sont respectés.

➤RENTREE SCOLAIRE

M. le Président informe d'une baisse de fréquentation sur les deux écoles. 57 inscrits à l'école publique contre 78 à l'école privée. Cette constatation est générale et observée sur tout le territoire.

➤RESTAURATION SCOLAIRE

Suite au nouveau marché de la restauration scolaire il est prévu une rencontre avec les agents référents pour faire un point avant les vacances scolaires, sur le menu à 4 variantes. A ce jour, aucune remarque n'a été réceptionnée.

➤ALSH

Le directeur actuellement en poste a fait une demande de mutation.

➤AMENAGEMENT URBAIN

Mme THIKEN informe que cela fait 3 mois que les modifications de circulation rue du Parc, rue d'Argentré et rue de la Forêt ont été mises en place. Quelques ajustements ont été réalisés au niveau des stationnements suite aux échanges avec les riverains, le radar pédagogique a été installé et les données enregistrées vont pouvoir être exploitées. Une réunion d'échanges est programmée le mercredi 01 octobre 2025 à la salle Fontaine Guy. La phase d'expérimentation sera poursuivie. Des interrogations sont soulevées, Mme THIKEN invite les membres du conseil à participer à la réunion du 01 octobre 2025.

➤LES LOTISSEMENTS

LA TOUHCE GODET

Mme THIKEN informe que sur les 18 lots commercialisés, 9 sont vendus, 6 réservés. Il reste donc 3 lots de disponibles. Espacil qui a réservé un lot pour la construction de logements a informé la mairie que le permis de construire devrait être déposé mi-octobre (initialement prévu mi-septembre)

LA FOUCHERIE ou LA REINERIE

11 lots mis en vente, 3 sont vendus, aucune réservation.

Info sur la problématique de la ligne électrique : Le poteau existant va être déplacé, la ligne enterrée partiellement et un nouveau poteau installé. Les travaux devraient débutés mi-octobre.

➤CCAS :

M. le Maire informe que l'équipe des intervenantes est stabilisée. Le repas à destination des personnes âgées de 75 ans et plus se déroulera le mardi 07 octobre 2025. Les invitations ont été transmises (29 couples et 73 personnes seules). Le repas sera confectionné par le nouveau boucher de la supérette.

➤MONDIAL RELAY (locker)

La discussion pour cette installation est toujours en cours. Le locker doit répondre aux exigences architecturales des bâtiments de France. Une rencontre est prévue début octobre pour cette installation, conjointement avec la propriétaire de la supérette.

➤LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Mme CROISSANT et Mme BELLAYER informent de l'inauguration du verger des naissances, d'un projet de visite à la maison de retraite afin d'organiser des activités intergénérationnelles.

➤COMMUNICATION « MON VILLAGE »

M. le Maire informe que sur les 218 abonnés, 183 sont domiciliés au Pertre. 10 associations, 6 commerces se sont également inscrits sur l'application. Au niveau de Vitré Communauté, 4 communes ont adhéré à l'application. M. THEBERT M. et Mme CROISSANT précisent que l'application est fonctionnelle et simple d'utilisation.

Mme THIKEN informe que la parution du prochain bulletin est prévue pour mi-décembre, les articles seront à rendre pour le 09 novembre 2025

➤PLUI et PDA

M. le Maire rappelle qu'un PLUI devrait voir le jour au cours du prochain mandat des élus de l'agglomération. Un transfert de la compétence « Planification d'urbanisme » à Vitré communauté devrait être réalisé. Aussi, toutes modifications qui seront apportées au PLU passeront donc par une gestion des services de Vitré Communauté.

Une réunion est fixée à Gennes sur Seiche afin d'évoquer d'éventuelles modification du Périmètre Délimité des Abords. M. Souche, architecte des bâtiments de France sera présent.

➤AMENAGEMENT AU PLAN D'EAU

L'étude d'aménagement des jeux se poursuit, M. POTTIER, THEBERT M. présentent l'avancée du dossier. Deux prestataires (deux devis) ont été pré-sélectionnés. Les deux offres sont présentées afin que l'ensemble du conseil municipal donne son avis. Il est également précisé que ces deux offres seront présentées au CMJ afin que les jeunes conseillers donnent également leurs avis. Il est précisé que les tarifs sont quasi équivalents et la fabrication française avec des délais de livraison d'environ 8 semaines. Deux prestataires sont présentés.;

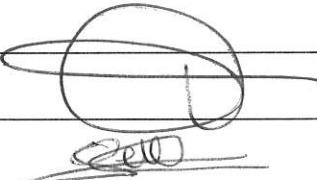
Après un tour de table, 8 avis en faveur d'un fournisseur et 5 pour l'autre prestataire.

➤Mme LEOTHIER évoque la mauvaise organisation de la distribution des bulletins. Les services de LA POSTE n'ont effectivement pas su gérer celle-ci. M. THEBERT M. précise qu'il a rencontré la factrice et que c'est un agent remplaçant qui a géré cette distribution. M. THEBERT M précise que la prestation proposée par LA POSTE reste la plus avantageuse financièrement et qu'un point sera refait avec la commerciale de LA POSTE pour la prochaine distribution.

➤M. LORHO demande si les bus proposés par le réseau MOVA sont utilisés. M. le président précise qu'il n'a pas eu de statistique sur ce début de fréquentation. Il précise également que si la fréquentation est moindre, le nombre de trajets sera très certainement revu.

➤M. POTTIER informe que la SAFER recherche un candidat pour l'exploitation de terres agricoles exploitées jusque là par un agriculteur qui arrête son activité. M. POTTIER souhaite connaître l'avis des membres du conseil municipal sur le choix du futur locataire, en sachant que c'est la SAFER qui prendra sa décision.

*Après échanges sur les informations et questions diverses, plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour,
M. le Maire lève la séance à 22H41*

Le Maire – Aurélien THÉBERT	
La secrétaire de séance – Caroline SERRAND	